



Découvrez
la version pilote
de **MonEspaceNIS2**
le nouveau portail numérique
de l'ANSSI
dédié aux entités régulées
par la directive NIS 2



Pédagogique et interactif, le portail « MonEspaceNIS2 » invite à découvrir et appréhender la directive NIS 2. Il s'agit d'une première entrée en matière pour les entités, afin qu'elles puissent amorcer leur mise en conformité.

Un outil pour accompagner la préparation des acteurs concernés par la directive NIS 2

L'ANSSI, en tant qu'autorité nationale en matière de défense et de sécurité des systèmes d'information, **pilote la transposition en droit national** de la directive et assure sa **mise en œuvre**. Pour répondre aux besoins des organisations concernées, l'agence capitalise sur ses actions de conseil, de sensibilisation et d'assistance opérationnelle et renforce son offre de services. Elle met à disposition **un nouvel outil**, développé par son laboratoire d'innovation, le **portail « MonEspaceNIS2 »**, actuellement en version pilote.

Comprendre la directive NIS 2

La version pilote de « MonEspaceNIS2 » fournit des **informations précises** sur la directive telles que les **étapes de sa transposition, les secteurs concernés, les catégories d'entités, ou encore prochainement les obligations auxquelles ces dernières seront tenues**. Ce portail numérique permet également de rester informé sur les avancées de la transposition.

monespacenis2.cyber.gouv.fr



Un test pour savoir si l'on est assujéti à la directive

Un test en ligne offre aux entités privées et publiques, localisées en France, **la possibilité de déterminer si elles sont assujétiées à la directive NIS 2**, via un formulaire à remplir. Les organisations se voient préciser à quelle catégorie elles appartiennent. Cette distinction entre « **Entité Essentielle** » (EE) et « **Entité Importante** » (EI) est déterminante puisqu'elle définit les modalités de supervision et les exigences de cybersécurité attendues. Dans les prochains mois, ce test sera également disponible pour les entités établies hors de France et pour l'administration publique française.

Un portail qui s'enrichira de nouveaux services toujours plus pertinents

Afin de répondre aux interrogations les plus fréquemment posées, notamment sur le périmètre, les situations spécifiques des entités selon leur secteur ou bien encore leur localisation, l'ANSSI donne également aux acteurs la possibilité de consulter une **foire aux questions (FAQ)** qui s'enrichira au fur et à mesure des travaux de transposition.

Le portail « MonEspaceNIS2 » va continuer de se développer afin de proposer de nouveaux services dédiés aux entités. Un **service d'enregistrement en ligne** permettra prochainement aux entités de communiquer simplement les informations demandées par la directive NIS 2.



Fiche utilisateur du portail MonEspaceNIS2 Version Pilote



Description, fonctionnalités et utilisation

MonEspaceNIS2 est un portail conçu par le laboratoire d'innovation de l'ANSSI, en lien avec l'incubateur BetaGouv de la direction interministérielle du numérique.

Public Cible

L'ensemble des entités assujetties à directive NIS 2 et tous les acteurs en lien avec la directive

Objectifs du portail

Portail de référence pour

- Informer les entités sur la directive, les obligations, les possibilités d'accompagnement
- Leur permettre de déterminer si elles sont assujetties à la directive NIS 2
- A terme, leur permettre de s'enregistrer si c'est le cas

Accès au Site :

- url : monespacenis2.cyber.gouv.fr
- MonEspaceNIS2 est accessible sur tout type d'appareil, du smartphone à l'ordinateur de bureau.

Fonctionnalités principales

Tableau de Bord

Le portail offre la navigation via **4 onglets** :

- 1) **Accueil**
- 2) **M'informer sur la directive**
- 3) **Tester si mon entité est concernée**
- 4) **Consulter la FAQ**

1) Accueil :

La directive est présentée succinctement et le test « Tester si mon entité est concernée » pour déterminer si les entités sont assujetties à la directive NIS 2 et à quelle catégorie elle appartient est proposé (renvoi vers la rubrique dédiée).

2) M'informer sur la Directive :

8 rubriques sont disponibles :

- Le mot du directeur général
- Qu'est-ce que NIS 2 ?
- Les entités essentielles (EE) et entités importantes (EI)
- + de 10 000 entités concernées sur 18 secteurs d'activité
- Les secteurs concernés
- Quelles obligations pour les entités ?
- L'ANSSI vous accompagne dans cette démarche
- En savoir plus

La rubrique « En savoir plus » propose plusieurs options :

- Afficher la directive dans son intégralité
- Découvrir la directive en vidéo
- Visionner le bilan des consultations
- Télécharger la plaquette
- Consulter la FAQ (disponible également dès la home page)

3) Tester si mon entité est concernée

Ce test est formalisé par des questions à choix multiples

Il s'effectue en 6 étapes

Il indique si l'entité est assujettie à la directive NIS 2 et à quelle catégorie elle appartient.

4) Consulter la FAQ

Cette FAQ invite à consulter de nombreux articles sur des questions précises sur les périmètres, la transposition, l'accompagnement, le Cloud, les autres réglementations, etc.

Recevoir des informations

Au niveau du pied de page de la page d'accueil, il est possible de s'abonner afin de recevoir par mail l'infolettre (newsletter) de MonEspaceNIS2.

Cette option invite à renseigner un email afin de recevoir l'infolettre bimestrielle .

Services à venir

Le portail donnera prochainement la possibilité aux entités de s'enregistrer.

Cet enregistrement auprès de l'ANSSI est une des premières exigences de la directive NIS 2.

Le portail permettra, à terme, la création de compte des déclarants (avec identifiant et mot de passe).

Sécurité et confidentialité

La politique RGPD est conforme et téléchargeable via le portail.

Précisions et contact

Le site a été développé par une équipe de développeurs et de designers UX/UI via Omnicité, hébergé chez Scalingo prenant appui sur le Cloud 3DS d'Outscale qualifié SecNumCloud, sous licence Apache-2.0.

Pour toute question ou suggestion concernant les fonctionnalités de MonEspaceNIS2 ou sa sécurité, contactez l'équipe à contact-monespacenis2@ssi.gouv.fr.